



Deep-sea trawling must be banned

Les intérêts de l'industrie ne devraient pas pouvoir faire dérailler un vote de l'Union européenne sur l'interdiction d'une technique de pêche destructrice, explique Les Watling.

Le chalutage en eaux profondes est une méthode de pêche qui consiste à racler le fond des océans avec des équipements faits de métaux lourds, à une vitesse élevée. Cette méthode de pêche profonde est la plus destructrice du monde. L'industrie de la pêche apprécie cette méthode puisqu'elle est extrêmement efficace. Le problème est que cette pêche ne fait pas de discrimination et que les filets laissent derrière eux une traînée de débris.

Ce mois-ci, l'Union européenne doit se prononcer sur une proposition d'interdiction du chalutage en eaux profondes. Si elle est adoptée, cette interdiction serait la première de son genre, bien qu'elle s'appuierait sur les interdictions en vigueur sur le chalutage dans les eaux moins profondes. Cela pourrait laisser respirer les océans et donner une chance aux stocks de poissons de se reconstruire.

Il y a eu un lobbying intense contre la proposition d'interdiction par l'industrie de la pêche qui possède des liens étroits avec les gouvernements de plusieurs pays et grâce au soutien de l'Ifremer, l'organisme de recherche sur la pêche prédominant en France. Ces groupes de pression ont intenté une action en justice à l'encontre de scientifiques pour la publication de données considérées comme cruciales par l'industrie. La Commission de la pêche du Parlement européen est constituée de députés européens venant de régions de France, du Royaume-Uni et d'Espagne dans lesquelles sont amarrés des navires de pêche en eaux profondes. Ces liens ont ralenti l'examen de la proposition par la Commission. Le vote a été reporté de plusieurs mois par rapport à la date initialement prévue. En revanche, la Commission Environnement du Parlement européen, qui n'est pas tant dominée par des membres originaires de pays pratiquant la pêche en eaux profondes, a voté en mars à 58 voix contre 1 en faveur de l'interdiction.

Dans la perspective d'un vote au sein de la Commission de la pêche, désormais fixé au 18 septembre, la science a été introduite dans la bataille politique. Le lobby de la pêche a publié une série de brochures visant à influencer sur les votants, qui commencent par la célèbre phrase : « Une vérité qui dérange ». En substance, les brochures suggèrent qu'il est possible d'utiliser une version allégée du matériel de chalutage en eaux profondes, qui ferait moins de dégâts, que les stocks des espèces cibles ne sont pas épuisés, et que les prises non ciblées sont constituées d'espèces abondantes qui ne sont pas menacées. Plusieurs de ces "vérités" énumérées sont citées par les politiciens européens. Pourtant, elles sont banales.

Si le Parlement européen adopte l'interdiction, elle servira d'exemple au monde et son influence sur la préservation des océans sera significative. En tant que tel, les scientifiques raisonnés ne peuvent pas laisser ces affirmations incontestées. Voici un aperçu des raisons pour lesquelles ces affirmations sont fausses.

Première revendication : les dommages peuvent être limités avec l'utilisation d'un matériel plus léger. En fait, l'équipement des chaluts doit être lourd pour atteindre le fond de la mer, de 800 à 1500 mètres, zone où la pêche profonde s'effectue. Le matériel doit être solide afin de ne pas se briser lorsqu'il est tiré par l'eau à la vitesse de 3 nœuds (5,6 kilomètres à l'heure) ou plus. La faune des eaux profondes est connue pour être délicate et fragile, souvent composée d'autant d'eau que de tissus.

Par analogie, il n'y a aucune différence entre se faire écraser par une petite voiture d'une tonne ou par un poids lourd de plusieurs tonnes. La chair corporelle n'est pas faite pour résister à l'acier, peu importe que l'équipement soit léger ou non.

Deuxième revendication : les captures d'espèces de poissons profonds ayant un intérêt commercial ont atteint un seuil de durabilité (rendement maximal durable, RMD). Cette affirmation ne tient compte que des évaluations faites par l'industrie, pour 10 espèces indexées. En somme, ce que nous savons sur les stocks de poissons profonds nous vient des captures faites par les chaluts. Un navire n'ira jamais pêcher dans une zone où l'on ne trouve pas de poissons, de sorte que les données sur les stocks sont biaisées. Pourtant, ce sont les données utilisées pour déterminer si l'espèce ne dépasse pas son RMD.

Malheureusement, toutes les captures de poissons profonds en Europe sont désormais à environ 20% ou moins de leurs niveaux les plus élevés. Comme les prises se sont stabilisées à ces faibles valeurs, il est affirmé que les populations sont encore à leur RMD. Cependant, il est bien connu que les captures françaises, par exemple, proviennent d'une zone plus petite qu'auparavant, et il est possible, plutôt que de se porter bien et alors que la zone de pêche rétrécit, que les populations mesurées enregistrent un taux de mortalité de plus en plus élevé. La pêche pourrait provoquer un effondrement complet des stocks, comme cela est arrivé avec la morue au large de l'Est du Canada dans le début des années 1990. En outre, il n'existe aucune information sur les populations d'espèces non indexées, des dizaines étant menacées et régulièrement capturées.

Troisième revendication : les prises accessoires sont limitées et aucune espèce capturée n'est en difficulté. En fait, des études suggèrent que les chaluts profonds, pour 3 espèces ciblées, peuvent capturer plus de 100 espèces non ciblées. Certaines prises accessoires, comme par exemple le mulot noir (*Alepocephalus bairdii*), peuvent représenter plus d'un tiers des prises non ciblées en poids. Cette espèce a vu sa population décroître pour arriver à seulement 6% par rapport à son niveau le plus élevé en 2002. Cet effondrement de la population serait suffisant pour que le mulot noir soit considéré comme une espèce menacée par l'Union internationale pour la Conservation de la Nature.

La revendication finale de la propagande publiée par l'industrie de la pêche est d'ordre économique, et non scientifique. Examinons-la tout de même.

Quatrième revendication : le secteur français de la pêche profonde fonctionne durablement et est un employeur important. En fait, il a bénéficié d'importantes subventions, à la fois de l'UE et du gouvernement français. Depuis 2004, les trois sociétés concernées - Scapêche, Euronor et Dhellemmes - ont reçu environ 15 millions d'euros, mais ont enregistré une perte totale de 11 millions d'euros. Ces trois entreprises emploient un nombre relativement restreint de personnes sur leurs bateaux : environ 112 au total, soit 0,5% de toute la pêche française.

Le vote de ce mois-ci est l'occasion de réparer la plupart des dommages causés par la pêche en eaux profondes. Cette méthode de pêche doit désormais appartenir au passé.